



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE**

Nombre de conseillers en exercice : <b>39</b>	Date de convocation : <b>13 septembre 2024</b>
Nombre de conseillers présents : <b>30</b>	
Nombre de suffrages exprimés : <b>32</b> dont : <b>2 pouvoirs</b>	

**SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois du mois de septembre à dix-huit heures trente, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à Randan (salle de l'ancien marché).

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Roland GENESTIER, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Jean-Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Nicole PEREZ, Rémy PETOTON, Claude RAYNAUD, Thierry SEGUIN, Guy TIXIER, Serge BOUCHER (suppléant de Loïc CHATARD)

Absents ayant donné un pouvoir :

Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Thierry SEGUIN  
Vanessa ROLLET a donné pouvoir à Luc CHAPUT

Absents représentés :

Loïc CHATARD

Absents :

Stéphane BARDIN, Catherine CUZIN, Jean-Luc LAQUENAIRE, Pierre LYAN, Gilles MAS, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE

Secrétaire de séance : Sandrine COUTURAT

**Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.**

**Délibération n°2024\_108 : Ressources humaines - Modification du tableau des effectifs**

**Fonction publique - Personnels titulaires et stagiaires de la fonction publique territoriale**

Rapporteur : Claude RAYNAUD

*Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le code général de la fonction publique,  
Vu le tableau des effectifs de la communauté de communes Plaine Limagne,  
Vu l'avis du CST du 10 septembre 2024,*

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Pour tenir compte des évolutions des effectifs de Plaine Limagne, il est proposé :

- Création d'un poste d'adjoint d'administratif principal de 2<sup>e</sup> classe suite à avancement de grade d'un agent,
- Suppression d'un poste d'adjoint du patrimoine principal de 2<sup>e</sup> classe,
- Suppression d'un poste d'adjoint d'animation,

Le tableau des effectifs est ainsi modifié à compter du 23 septembre 2024.

Filière : administrative

- Grade : adjoint administratif princ. 2<sup>e</sup> classe
  - Ancien effectif : 2
  - Nouvel effectif : 3

Filière : culturelle

- Grade : adjoint patrimoine princ. 2<sup>e</sup> classe
  - Ancien effectif : 1
  - Nouvel effectif : 0

Filière : animation

- Grade : adjoint d'animation
  - Ancien effectif : 30
  - Nouvel effectif : 29

Le tableau des effectifs à jour est joint en annexe.

→ **Le conseil communautaire, à l'unanimité décide :**

- **de mettre à jour le tableau des effectifs,**
- **d'inscrire les crédits nécessaires au budget de la collectivité,**
- **d'autoriser le président ou son représentant à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à l'exécution de cette décision.**

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Et ont signé au registre les membres présents

Pour extrait certifié conforme

À Aigueperse, le 1<sup>er</sup> octobre 2024  
Le président, Claude RAYNAUD  
*Original électronique signé électroniquement*